5669 - Peut on vendre du vin pour payer une dette à intérêt

question

Un frère (en Islam) possède plus de 5 stations de service et vend dans leurs boutiques du vin, des tickets de loterie et d'autres articles interdits... Puis il a réalisé – Allah soit loué – que la vente de ces articles est interdit et veut maintenant s'en passer, mais il doit rembourser les dettes qui lui avaient permis d'acheter les stations ainsi que leurs intérêts...
La question est la suivante : Peut-il poursuivre la vente de ces articles (sachant que leur vente constitue la cause principale de la réussite de l'entreprise) en vue de payer la dette ?

Je fais remarquer que le frère concerné a déjà commencé à exercer un autre emploi licite, mais le revenu qu'il en tire ne suffit pas pour lui permettre de payer ses dettes. Nous espérons votre éclairage.
Puisse Allah récompenser par le bien pour vos efforts.

la réponse favorite

Louange à Allah.

Nous avons soumis la question à son éminence Cheikh Muhammad Ibn Salikh al-Outhaymine (Puisse Allah le préserver). Voici sa réponse:

- Il doit hâter le paiement de la dette afin de se débarrasser de l'usure...

- Il ne peut pas le faire, faute de liquidité... Laisse-t-il la station travailler jusqu'au terme du paiement ?

- Vous voulez continuer la vente du vin et des tickets de loterie ? Non, ce n'est pas permis...

- Il faudrait donc lui dire : détruisez les bouteilles de vin, cessez de vendre des tickets de loterie et gardez votre station de service jusqu'au remboursement de votre dette ?

- Oui.

- S’il dit : C’est impossible, car le revenu de la vente du carburant est insuffisant et la banque exige le réglement de la dette sans quoi il irait en prison… Maintient-il le statut-quo jusqu’au remboursement de la dette ?

-« Absolument non. La vente du vin et des tickets de loterie n’est permise en aucun cas. Allah le sait mieux.